

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteur 4 : Sainte-Anne / La Belle Isnarde /
Le Moulin Blanc**

**MERCREDI 14 OCTOBRE 2009 à 18 heures,
Salle Jean Despas**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers, président du quartier,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mme ROIZEN, coprésidente du quartier,

Mmes SIRI et SERRA, élues,

MM. HAUTEFEUILLE, PREVOST-ALLARD, GUIBOURG, PERVES, élus,

Mme GONTIER, Directrice Générale Adjointe des Services,

M. LESCA, Directeur des Services Techniques,

Mmes CAMBAY, ARNOUX, M. ILBERT, services techniques,

M. DUBOIS, chef de poste adjoint de la Police Municipale,

M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée : Mme PERRON

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD rappelle aux participants qu'il s'agit de la quatrième rencontre avec les administrés. Les débats sont ensuite lancés à l'appui d'un document projeté sur écran (voir annexe).

RESTRUCTURATION du COLLEGE du MOULIN BLANC

Ces travaux sont programmés par le Conseil Général et concernent la restructuration du collège et du COSEC (salle de sports) permettant ainsi l'extension des équipements sportifs.

La programmation n'est pas encore totalement définie et la réalisation prévue d'ici deux ou trois ans.

Il est rappelé que ce dossier a été relancé dès l'arrivée de la nouvelle Municipalité, avec mise à disposition de terrains pour permettre au Conseil Général de réaliser les travaux.

Concernant les abords du Collège, notamment les trottoirs installés à son entrée permettant de canaliser les véhicules, il est demandé l'intervention des services municipaux afin qu'une bordure soit mieux signalée, dans un souci de sécurité.

CARREFOUR des CARLES

Les acquisitions foncières sont en cours, en concertation avec le service Urbanisme. Les études seront lancées ensuite. En fonction du vote du budget 2010, la réalisation de l'opération sera finalisée.

A terme, la circulation sera améliorée et sécurisée, notamment pour les piétons qui bénéficieront de trottoirs adaptés aux personnes à mobilité réduite.

CHAPELLE du COUVENT

D'importants travaux seront prochainement réalisés sur ce bâtiment.

Les désordres viennent essentiellement de la partie supérieure de l'édifice, fissuré.

Un Architecte en Chef des Monuments Historiques est missionné sur le dossier. La phase technique est finalisée. La consultation des entreprises se déroulera durant l'automne et l'hiver et les travaux se dérouleront en trois tranches. La première est prévue pour 2010, puis 2011 et 2012, pour un montant total de 1,5 million d'euros.

L'Architecte propose de réutiliser les ouvertures existantes. L'éclairage naturel d'origine sera ainsi remis en valeur.

MONTEE du MOULIN BLANC

Une réflexion est actuellement en cours afin d'optimiser la sécurité du cheminement emprunté par les écoliers pour se rendre aux installations sportives.

Quant au nettoyage de la voie, il n'est pas assuré régulièrement.

Il est rappelé que la partie droite, en montant à la résidence, appartient au Conseil Général et relève donc de sa compétence en matière de nettoyage.

La société SITA est toutefois intervenue récemment. De nouvelles actions seront programmées afin de nettoyer cette voie encombrée de terre et de pierres à la suite des dernières intempéries.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Dès réception des directives de l'Architecte des Bâtiments de France, l'intérieur de cet édifice sera rénové.

Ce professionnel a également travaillé sur le projet de création d'un logement de gardien prévu sur le site.

GIRATOIRE MOULIN BLANC

Après maintes réflexions concernant ce dossier et compte-tenu des règles administratives et techniques en la matière, deux solutions se présentent : la création d'un "tourne à gauche" ou d'un plateau ralentisseur créant ainsi une zone de circulation limitée à 30 km/h.

Avec ces options, la "dépose minute" créée devant le Collège pourrait être maintenue, ainsi que la circulation des bus.

De plus, ce type d'aménagement peut bénéficier d'une aide du Conseil Général.

Par ailleurs, il est précisé qu'un "plateau ralentisseur" génère beaucoup moins de nuisances sonores qu'un ralentisseur classique.

Ce dossier doit être arbitré par les élus.

POLE ENFANCE

Cette réalisation regroupera la crèche, le centre aéré et une cuisine centrale.

La création de ce nouveau bâtiment coûtera environ 5 millions d'euros H.T.

Le programme est terminé. Le Conseil Municipal a entériné le concours pour cette opération. Ensuite les propositions seront étudiées. Enfin, le jury de concours définira le lauréat.

La livraison de l'ouvrage est prévue dans un délai de 2 à trois ans.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une réalisation très importante qui fait partie des priorités municipales. Il y a obligation de mettre aux normes le bâtiment qui accueillera la crèche.

ENVIRONNEMENT

Déchetterie

Cette déchetterie sera transférée, en janvier 2010, de l'autre côté de la route, à côté du stade des Salins.

L'information concernant ce site sera améliorée à cette occasion, conformément à la demande des administrés.

Collecte des ordures ménagères

Un effort d'information doit être fait au niveau des horaires de collecte. Une clarification sera donc prochainement apportée afin de préciser les règles en la matière.

Une fois ces dispositions définies, une politique de contrôle et de répression sera lancée car la Municipalité est décidée à faire en sorte que la propreté soit améliorée.

Piles et batteries usagées

Il est précisé que les batteries (ordinateurs, téléphones portables) et piles usagées sont collectées gratuitement. Il suffit de les déposer en Mairie, aux services techniques ou à la bibliothèque. Des réceptacles sont à disposition.

Encombrants

Les élus et services regrettent le manque de civisme en matière d'encombrants. Pour exemple, durant le mois de juillet 2009, 15 tonnes ont été récupérées sur le site de la déchetterie et 20 tonnes ont été collectées par la société SITA, en Ville. Il est précisé que ces débordements sont en très grande majorité générés par des Tropéziens.

ROUTE des CARLES

Le caniveau situé le long de la cette route, dans la portion comprise entre le chemin Sainte-Marguerite et le boulevard Bonne Source n'est jamais nettoyé. L'intervention des services municipaux est sollicitée.

Deux règles distinctes existent en matière de caniveaux : le nettoyage et l'aménagement.

Concernant le nettoyage, il doit être assuré, pour moitié, par la Ville et par le propriétaire.

Toutefois, dans un souci de sécurité, la Ville procédera prochainement au curage de ce ruisseau.

Tri sélectif

Des contacts ont été pris avec les principales résidences de la Commune.

La collecte représente une somme importante et la Ville se voit pénalisée lorsque le tri sélectif est souillé.

Le transport et l'élimination des déchets coûtent à la Commune 1,5 million d'euros.

Certains administrés regrettent le manque d'implication des usagers en matière de tri.

Il est rappelé que les containers, destinés au tri, sont mis gratuitement à disposition et livrés par le service Environnement de la Ville. Il suffit de prendre contact avec ce dernier pour en bénéficier.

Monsieur le Maire souligne que depuis qu'il n'existe plus "d'Ambassadeurs du tri" sur SAINT-TROPEZ, le tonnage n'a plus évolué. Dans le cadre de l'Intercommunalité, des démarches sont entreprises afin de restaurer cette action bénéfique.

Monsieur le Maire précise également que le volet répressif sera accentué l'année prochaine et des agents assermentés supplémentaires seront sur le terrain.

DENOMINATION des VOIES

Des précisions sont apportées à ce sujet.

Un Cabinet spécialisé a été missionné sur ce dossier et a remis ses résultats aux élus. Prochainement, le résultat sera connu.

Il est précisé qu'en ce qui concerne les voies privées, le choix de dénomination appartiendra aux riverains.

IMPASSE NOTRE-DAME

Stationnement

Il est demandé la pose d'un panneau interdisant le stationnement aux abords de cette voie.

Les services municipaux interviendront au plus vite.

Environnement

La poubelle supplémentaire disposée à l'entrée de cette impasse a disparu.

Cet équipement sera remplacé et il est précisé à cette occasion que durant l'été, environ 30 containers se sont "volatilisés" sur le territoire communal.

Voirie

Les cent premiers mètres de cette voie appartiennent au domaine public et ne sont jamais nettoyés.

Une vérification sera faite au niveau du cadastre. Une fois la propriété de la voie avérée, une intervention sera programmée.

Déchets Verts

Il est rappelé les prix pratiqués au niveau de la déchetterie à savoir 8 € le m3 pour les particuliers et 10 € le m3 pour les entreprises.

TRANSPORTS PUBLICS

Un dysfonctionnement ponctuel est survenu récemment au niveau de ce service. A cette occasion, certains administrés n'ont pu en bénéficier. Par ailleurs, des précisions sont demandées sur les parcours et arrêts des navettes municipales.

Concernant le service qui n'a pas été assuré, des précisions seront demandées afin que la situation ne se renouvelle pas.

Quant aux parcours et arrêts, des explications précises sont apportées. La réglementation concernant la "navette urbaine" émane du Conseil Général qui assure le transport routier dans le département. Cette collectivité a accordé une dérogation à la Ville pour assurer ce service de proximité. La Commune en assure donc la responsabilité à l'appui de consignes très strictes.

Jusqu'à présent, certains chauffeurs accordaient des "tolérances" en matière de parcours, d'arrêts et d'objets encombrants tels que cabas, caddies Or, les instructions sont clairement définies par le Conseil Général et en cas de problème, la responsabilité de la Ville serait mise en cause.

Concernant la "montée du Moulin Blanc", la solution consisterait en la création d'un "arrêt de bus" car ce véhicule ne doit en aucun cas faire des manœuvres de recul lors de ses arrêts. Une réflexion sera donc menée dans le secteur pour aménager éventuellement cette aire dès le début de l'année 2010.

Quant à la capacité des véhicules assurant ce service, elle a été définie après avoir étudié la fréquentation. Il n'est pas possible pour la Ville d'adapter les navettes urbaines aux usagers qui les fréquentent.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que la politique des transports publics urbains dans une Ville comme SAINT-TROPEZ est très onéreuse. Le nombre d'usagers change selon les saisons. Ce service de proximité très apprécié représente un effort financier considérable pour la Commune.

SECURITE

L'intersection entre la route de Tahiti et la route de Sainte-Anne est particulièrement dangereuse. Des aménagements mériteraient d'y être apportés afin de sécuriser le site. Une étude permettra d'envisager les améliorations à réaliser.

Quant aux miroirs de sécurité, ils sont souvent embués selon les saisons. Une solution doit être trouvée afin d'assurer la sécurité des usagers.

CHEMIN des BASTIDETTES

Un miroir de sécurité, installé sur ce chemin, mérite d'être refixé. Les services techniques interviendront rapidement.

Il est précisé qu'une commande de "mobilier urbain" est en attente. Dès réception des équipements, des améliorations seront apportées en différents points de la Commune. Pour information, durant les six derniers mois, près de 400 interventions concernant la signalisation ont été effectuées.

Des problèmes de sécurité, occasionnés par une végétation non taillée, sont signalés par des riverains. Il est rappelé à ce sujet qu'il est de la responsabilité des propriétaires d'entretenir la taille des haies. En cas de manquement à cette obligation, la Ville intervient auprès des propriétaires et peut, en cas extrême, procéder à la taille aux frais du contrevenant. Cette procédure administrative peut durer entre quatre et cinq mois.

AVENUE FOCH

Des problèmes de circulation et de stationnement persistent toujours au niveau du parking ROMIGI et des voituriers installés devant l'hôtel Byblos.

Les services municipaux ont organisé plusieurs contrôles au niveau des voituriers et ont procédé à des verbalisations.

Il est toutefois précisé que suite à un accord passé avec cet établissement, ses voituriers ont opéré, cette saison, avenue Signac. Les professionnels en poste avenue Foch sont indépendants.

Monsieur le Maire rappelle que les problèmes engendrés par les "voituriers" font partie des principales préoccupations des élus. Des contrôles sont organisés mais ne peuvent se répéter tous les soirs. Il est à noter toutefois une amélioration certaine sur le quai Jaurès.

Pour la saison prochaine, un renfort en personnel sera effectué, en collaboration étroite avec la Gendarmerie Nationale.

VIDEOSURVEILLANCE

Le dossier est en cours et a été déposé en Sous-Préfecture.

Un local va être aménagé. 10 premières caméras seront opérationnelles dès le 1^{er} avril 2010. Dans un délai de deux ans, 20 appareils supplémentaires seront en service.

De plus, 6 agents supplémentaires seront recrutés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des frais relatifs à ce dossier : 400.000 € d'investissement répartis sur deux ans et 200.000 € de frais de fonctionnement.

ROUTE des PLAGES

D'importantes nuisances sonores et olfactives sont constatées par les riverains du site retenu par la société SITA pour assurer le transfert des ordures ménagères, la nuit.

De plus, la station de relevage, génère des odeurs nauséabondes.

Les administrés sont informés que prochainement, les camions de collecte opèreront sur un nouveau site. Des assurances sont également apportées en ce qui concerne l'entretien et l'hygiène des véhicules. Ces derniers faisant l'objet de contrôles très stricts et régulier dans ces domaines.

AVENUE PELLETIER

L'attention des élus est attirée concernant l'étroitesse et la dangerosité de cette voie, très fréquentée notamment par les écoliers.

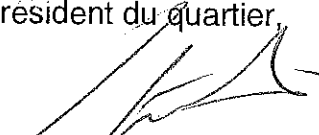
Des délaissés de terrains ont été achetés par la Commune afin de lui permettre de réaliser l'extension du trottoir. Il serait souhaitable que des réalisations soient faites au plus vite.

Dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), de nouvelles parcelles doivent être récupérées. Les contraintes administratives sont longues mais le dossier est en cours.

* * *

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Président du quartier,


Georges GIRAUD

La Coprésidente du quartier,


Evelyne ROIZEN